

ASSOCIATION « les belles Pépites 76 » Abréviation LBP76

Règlement intérieur

ARTICLE 1 : Le présent règlement a pour objectif d'encadrer les événements par LBP76 et ouvert à toute personne majeure.

ARTICLE 2 : Les inscriptions sont prises en compte par LBP76. Les règlements se font exclusivement par virement ou chèque à l'ordre de l'Association LBP76 et sont à joindre au bulletin d'inscription avec justificatif de domicile et règlement intérieur daté et signé, copie pièce identité recto/verso et attestation d'assurance. Tout dossier incomplet sera rejeté. Sous aucune condition, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée. L'inscription à la manifestation vaut acceptation du règlement intérieur la date limite des inscriptions est fixée au 31 aout 2026.

ARTICLE 3 : Les prix fixés pour l'édition 2026 et par jour sont : *table de 1m80 à 10€ * table 1.50 à 7 €*table 1.20ml à 5€ *espace portant fourni par l'exposant 2€. grille 2 € Par jour. Les nappes sont obligatoires. Aucun objet au sol.

ARTICLE 4 : Les réservations sont nominatives. L'accueil des exposants se fera de 7h00 à 7h30. un emplacement sera attribué par les organisateurs en fonction de l'ordre des réservations et ne pourra être contesté. Toute cession de droits d'occupations est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion de l'exposant. Tout emplacement non occupé à partir de 8h30 sera considéré comme libre et redistribué.

Article 5 : L'ouverture au public sera de 8h00 à 17h00. Les exposants s'engagent quelles que soient les conditions à tenir leur stand ouvert de 8h00 à 17h00.

ARTICLE 6 : L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

ARTICLE 7 : Les participants s'engagent à restituer l'espace occupé avant 18h00 en l'ayant débarrassé et nettoyé et emporté les déchets. Des poubelles seront à disposition dans l'enceinte de la manifestation. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelques objets que ce soit. L'espace est non-fumeur.

ARTICLE 8 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte et détérioration de matériel.

ARTICLE 9 : Sont interdit à la vente les armes de toute catégorie, les animaux, les produits alimentaires et les boissons, les produits neufs, les contres façons et copies.

ARTICLE 10 : Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la salle.

ARTICLE 11 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité les participants seront inscrits sur un registre tenu par les organisateurs qui sera ensuite transmis aux autorités compétentes

ARTICLE 12 : L'organisateur se réserve le droit d'exclure à tout moment le ou les exposants ne respectant pas ce règlement intérieur ou les règles élémentaires de courtoisie.

ARTICLE 13 : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui et doivent être couverts par leur propre assurance.

ARTICLE 14 : Tout litige entre vendeur et acheteur n'engage aucunement la responsabilité de l'organisateur qui se réserve le droit de faire appel aux forces de l'ordre en cas de nécessité.

ARTICLE 15 : la buvette est entièrement gérée par les organisateurs

ARTICLE 16 : l'évènement est réservé aux participants dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec le règlement intérieur

ARTICLE 17 : Droit à l'image obligatoire.

ARTICLE 18: Une caution de 25 euros sera demandée pour toute réservation et le chèque sera déchiré après état des lieux de la salle.

En signant leur bulletin d'inscription, les participants déclarent par là même adhérer aux clauses du présent règlement.

ASSOCIATION les Belles Pépites 76

Signature précédé de la mention « LU ET APPROUVE »